

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 novembre 2019

RELATIF À L'ENGAGEMENT DANS LA VIE LOCALE ET À LA PROXIMITÉ DE L'ACTION
PUBLIQUE - (N° 2357)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL1039

présenté par
M. Questel, rapporteur

ARTICLE 11 NONIES

À l'alinéa 10, substituer aux mots :

« résultant de »

les mots :

« à venir résultant de la loi n° 2015-816 du 6 juillet 2015 ratifiant ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction d'une erreur de référence.